



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 3983

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation préoccupante des emplois de vie scolaire (AVS) dans l'Aude. 51 emplois d'aides administratives à la direction d'école étaient implantés. Or, à la prochaine rentrée scolaire, il n'en restera que 17... Il y avait 72 emplois de CUI-CAE affectés dans le second degré à des missions de vie scolaire en 2011-2012 ; il n'en restera que 38 en septembre 2012. 197 AVSi (assistant vie scolaire individuelle) et AVSco (assistant vie scolaire collectif) étaient employés en 2011-2012. Au total, le département aura perdu 164 emplois. Elle rappelle que l'une des fonctions essentielles des AVS est d'apporter une aide logistique et administrative aux directeurs d'école dont les responsabilités se sont considérablement accrues ces dernières années. Sans eux, la dimension administrative du travail des équipes enseignantes prendra le pas dans un grand nombre d'écoles sur la dimension pédagogique. C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures il compte prendre afin d'assurer le maintien d'un contingent d'AVS suffisant pour assurer le bon fonctionnement de l'éducation nationale dans l'Aude.

Texte de la réponse

Lors de son arrivée aux responsabilités, le ministre de l'éducation nationale a constaté que le précédent Gouvernement n'avait pas assuré le financement d'un nombre important de contrats uniques d'insertion au second semestre 2012. Cette situation aurait conduit, dans de nombreux cas, à rendre impossible l'accompagnement d'élèves en situation de handicap dans les écoles et les établissements du second degré. Pour assurer au plus vite un bon accueil de ces enfants dans les écoles et redonner confiance à des familles souvent désabusées, le Gouvernement a mobilisé des moyens nouveaux dès cette rentrée. 1500 auxiliaires de vie scolaire pour l'aide individuelle (AVS-I), dont la mission est de répondre aux besoins d'élèves qui requièrent une attention soutenue et continue, et 2300 auxiliaires de vie scolaire pour l'aide mutualisée (AVS-M), dont le rôle est d'accompagner des élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue, ont été recrutés pour cette rentrée scolaire et recevront dès leur prise de fonction une formation adaptée. De plus, 12000 contrats uniques d'insertion ont été recréés pour faire face aux missions d'assistance aux directeurs d'école, aux missions de vie scolaire et à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Parmi ces moyens nouveaux, l'académie de Montpellier a bénéficié de la création de 506 CUI, 116 AVS-I et 99 AVS-M. Au sein du ministère de l'éducation nationale, conformément aux règles de déconcentration, il appartient au recteur d'académie d'assurer la répartition des moyens disponibles selon les priorités définies localement, en concertation avec les directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, et de procéder à la dotation des départements placés sous son autorité en tenant compte des situations spécifiques de chacun d'eux. Au 30 juin 2012, dans le département de l'Aude, 400 élèves en situation de handicap étaient accompagnés par 165 auxiliaires de vie scolaire en équivalents-temps-plein (ETP), dont 112 ETP, soit 196 personnels, sous contrat aidé. Il n'y avait pas d'élève en attente d'accompagnement. L'effort sera poursuivi et accru tout au long du quinquennat, mais il devra également s'accompagner d'une amélioration de la formation de ces personnels, comme d'une résorption de leur précarité. En effet, la professionnalisation des accompagnants reste un enjeu fondamental pour améliorer la prise en charge des enfants et adolescents en

situation de handicap. A cet effet, le 16 octobre dernier, la ministre déléguée chargée de la réussite éducative et la ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion ont installé un groupe de travail sur cette question dont la vocation est de favoriser la réussite scolaire et de préciser les contours, de reconnaître et de pérenniser cette profession en définissant un référentiel de compétences et d'activités.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3983

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4969

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7185